

Image not found or type unknown



Sas non dépôt des formalités

Par **Caroline94**, le **01/05/2024** à **10:14**

Bonjour à toutes et tous,

pourriez vous m'éclairer sur les conséquences du non dépôt des formalités (journal officiel et dépôt au greffe) des statuts constitutifs d'une sas?

merci

Par **Zénas Nomikos**, le **09/05/2024** à **15:12**

Bonjour,

sauf erreur, cela fait que votre société est créée de fait mais pas de droit donc elle n'a pas la personnalité morale lui permettant d'agir en justice par exemple.

Par **Caroline94**, le **09/05/2024** à **15:20**

Bonjour merci pour votre réponse , étant donné que aucune formalité d'enregistrement à la parution du journal officiel ni dépôt au greffe n'ont été effectué , la société n'existe donc pas? Il n'y a rien à faire de plus?

(Le contexte est qu'à la découverte d'éléments réelles et sérieux j'ai signifié à mon futur associé que je ne souhaitais plus que nous créons cette sas)

Par **Zénas Nomikos**, le **09/05/2024** à **15:27**

à première vue je dirais que vous n'avez plus rien à faire

Par **Caroline94**, le **09/05/2024** à **15:51**

Merci infiniment ça me rassure car la personne avec qui je devais m'associer m'a transmis un PV d'assemblée général pour dissolution de la dite société en le demandant de le signer hors pour moi cela n'a pas lieu d'être car il ne peut se prévaloir d'une AG sur une société qui n'existe pas ET le terme dissolution est donc inexacte puisqu'elle n'a jamais existé.

Votre expertise me rassure car j'avoue avoir été extrêmement surprise de recevoir telle document d'autant qu'il insiste lourdement afin que je le signe